



Refus entrée Cmp

Par Ludi65400

Bonjour

J'ai une obligation de soins avec un sursis mise a l'épreuve hors le Cmp qui fait partie du centre hospitalier me refusera l'entrée car je ne pourrais pas présenter un pass sanitaire, quels sont mes droits par rapport à l'article 225-1 du code pénal ? Merci

Par ESP

Bonsoir

Vous pouvez être accueilli en cas d'urgence ou si votre état de santé ne vous permet pas d'être vacciné. Pourquoi ne pouvez-vous pas présenter un pass ?

Par Ludi65400

Bonjour

Je ne sors pas et voyage pas, donc pas d'utilité.

Par ESP

Donc, soyez rassuré, vous serez accueilli en cas d'urgence, mais si vous avez une obligation de soins et que vous voulez repartir du bon pied, faites vous vacciner.

Par Ludi65400

Dans ce cas j'irais faire un suivi chez un libéral, merci